

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Fédération Française de Football**

**Ligue d'Occitanie**

**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



## OFFICIEL 66 N°37 DU 10/05/2024 SAISON 2023/2024

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11**

770 avenue d'Argelès Sur  
Mer 66100 PERPIGNAN

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66  
Saison 2023/2024**

N° d'astreinte des ELUS le  
WEEK-END (uniquement)  
du vendredi après 17h00  
jusqu'au dimanche 15h00  
en cas d'alerte météo et  
circonstances  
exceptionnelles  
(décès , accident ...) :



**06 10 84 48 53**

**L'OFFICIEL 66 N°37 DU 10/05/2024  
SAISON 2023/2024**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



## CLASSEMENTS DU FAIR-PLAY AU 06/05/24

### FAIR PLAY D1 INTERSPORT

Departemental 1 Intersport								
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	552712	F.C.Villelongue	0	27	1	0	-27	
2	531488	Fc Clair/Saint Laurent	0	31	1	0	-31	
3	528678	Saleilles O.C.	0	43	1	0	-43	
4	529240	A.S. Prades F.	0	47	1	0	-47	
5	530387	Ceret Football Club	0	48	1	0	-48	
6	561156	Avenir Football Catalan	0	51	1	0	-51	
7	580858	F. C. St Cyprien	0	52	1	0	-52	
8	553097	S. Perpignan Nord	0	57	1	0	-57	
9	564542	Racing Perpignan Mediterranee	0	65	1	0	-65	
10	554333	Le Boulou St Jean Pla De Corts F. C.	0	111	1	0	-111	
11	523708	F.C. Solerien	0	116	1	0	-116	
12	553264	O. C. Perpignan	0	117	1	0	-117	

### FAIR PLAY D2

Departemental 2								
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	525767	F. C. Cerdagne Font Romeu Capcir	0	26	1	0	-26	
	529240	A.S. Prades F.	0	26	1	0	-26	
3	523708	F.C. Solerien	0	41	1	0	-41	
4	531488	Fc Clair/Saint Laurent	0	43	1	0	-43	
5	526383	U.S. De Bompas	0	56	1	0	-56	
6	530112	F.C. Thuirinois	0	63	1	0	-63	
7	509657	St.O. Rivesaltais	0	66	1	0	-66	
8	525220	B.E.C.E. Fc Vallee De L' Agly	0	74	1	0	-74	
9	531415	Cabestany O.C.	0	76	1	0	-76	
10	553264	O. C. Perpignan	0	80	1	0	-80	
11	564542	Racing Perpignan Mediterranee	0	961	1	0	-961	
12	552765	Baho Pezilla F.C.	0	1892	1	0	-1892	

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## FAIR PLAY D3

Departemental 3							
Aucune	Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	530112	F.C. Thuirinois	0	15	1	0	-15
2	527791	Roussillon F. Canohes Toulouges	0	26	1	0	-26
3	539217	F.C. Des Asppres Banyuls Dels As	0	32	1	0	-32
4	581666	F.C. Barcares Mediterranee	0	33	1	0	-33
5	553097	S. Perpignan Nord	0	35	1	0	-35
6	554333	Le Boulou St Jean Pla De Corts F. C.	0	37	1	0	-37
7	581934	F.C. Latour-Bas-Elne	0	46	1	0	-46
8	530449	Bages-Villeneuve De La Raho Football Club	0	65	1	0	-65
9	549339	O. Du Haut Vallespir	0	66	1	0	-66
10	552712	F.C.Villelongue	0	120	1	0	-120

Généré le 6/5/2024 à 15:59:59 par Lydia CLAUDEL

PAGE 1 DE 3

## DISTRICT PYRENEES ORIENTALES

Classements challenges\*

11	560894	Association Des Jeunes Du Bas Vernet	0	996	1	0	-996
----	--------	--------------------------------------	---	-----	---	---	------

## FAIR PLAY D4

Departemental 4							
Aucune	Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	528678	Saleilles O.C.	0	10	1	0	-10
2	509657	St.O. Rivesaltais	0	19	1	0	-19
3	530387	Ceret Football Club	0	20	1	0	-20
4	580858	F. C. St Cyprien	0	23	1	0	-23
5	530449	Bages-Villeneuve De La Raho Football Club	0	24	1	0	-24
	581934	F.C. Latour-Bas-Elne	0	24	1	0	-24
7	582049	Football Club Ille Sur Tet - Nefiach	0	26	1	0	-26
8	554333	Le Boulou St Jean Pla De Corts F. C.	0	28	1	0	-28
9	549599	F. C. Banyuls Sur Mer	0	33	1	0	-33
10	525220	B.E.C.E. Fc Vallee De L' Agly	0	36	1	0	-36
11	538526	F.C. Pollestres	0	40	1	0	-40
12	582126	F. C. De Pia	0	41	1	0	-41
13	527791	Roussillon F. Canohes Toulouges	0	48	2	0	-48
14	541329	F.C. Fourques	0	61	1	0	-61
15	536086	A.S.C. St Nazaire	0	89	1	0	-89

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## FAIR PLAY U19

U19 Po/Aude

Aucune	Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	528505 O. Cuxac D'Aude	0	9	1	0	-9	
2	552756 F.C. Alberes / Argeles	0	10	1	0	-10	
3	523708 F.C. Solerien	0	21	1	0	-21	
4	527791 Roussillon F. Canohes Toulouges	0	26	1	0	-26	
5	561156 Avenir Football Catalan	0	54	1	0	-54	
6	581934 F.C. Latour-Bas-Elne	0	65	1	0	-65	

## FAIR PLAY U17 D1

U17 Departemental 1

Aucune	Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	547018 Perpignan A. C.	0	3	1	0	-3	
	531488 Fc Clair/Saint Laurent	0	3	1	0	-3	
3	525220 B.E.C.E. Fc Vallee De L' Agly	0	4	1	0	-4	
4	525767 F. C. Cerdagne Font Romeu Capcir	0	5	1	0	-5	
5	552756 F.C. Alberes / Argeles	0	9	1	0	-9	
6	554333 Le Boulou St Jean Pla De Corts F. C.	0	10	1	0	-10	
	526383 U.S. De Bompas	0	10	1	0	-10	

Generé le 6/5/2024 à 15:59:59 par Lydia CLAUDEL

PAGE 2 DE 3

## DISTRICT PYRENEES ORIENTALES

Classements challenges\*

8	530112 F.C. Thuirinois	0	14	1	0	-14	
9	523708 F.C. Solerien	0	24	1	0	-24	
10	561156 Avenir Football Catalan	0	51	1	0	-51	

## FAIR PLAY U15 D1

U15 Departemental 1

Aucune	Equipe	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	547018 Perpignan A. C.	0	4	1	0	-4	
	527791 Roussillon F. Canohes Toulouges	0	4	1	0	-4	
	528678 Saleilles O.C.	0	4	1	0	-4	
	550123 Canet Roussillon F.C.	0	4	1	0	-4	
5	525767 F. C. Cerdagne Font Romeu Capcir	0	5	1	0	-5	
6	530100 Union St Esteve Esp. Perpignan Mm	0	6	1	0	-6	
	509657 St.O. Rivesaltais	0	6	1	0	-6	
8	531415 Cabestany O.C.	0	10	1	0	-10	
9	581934 F.C. Latour-Bas-Elne	0	18	1	0	-18	
10	529240 A.S. Prades F.	0	23	1	0	-23	
11	553097 S. Perpignan Nord	0	32	1	0	-32	

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



BULLETIN D'INFORMATION

BUTLLETÍ D'INFORMACIÓ

## Formation en juin 2024

En cette année électorale, pouvoir compter sur une équipe de bénévoles engagée et dynamique est le meilleur moyen de transmettre ou prendre des responsabilités et ainsi pérenniser l'association sportive dans les meilleures conditions. Le CDOS, dans son souhait de soutenir le mouvement sportif, propose une session en visioconférence pour apprendre et échanger sur ces questionnements.



### Favoriser l'engagement au sein de mon association - Samedi 1<sup>er</sup> juin et lundi 03 juin 2024 - Visioconférence

But général : recruter et fidéliser les futurs dirigeants

Date et heure : Samedi 1<sup>er</sup> juin de 9h à 12h30 et lundi 03 juin de 18h à 21h30

Lieu : Visioconférence

[Renseignements et Inscription ici](#)

**Formations 2024 du CDOS 66**

- Renseigner une demande de subvention**  
Lundi 13 janvier - 18h à 21h
- Prévention et Secours**  
Circuit 3 étapes - Samedi 3 février - 09h30 à 18h
- La communication interne et externe de mon association**  
Samedi 2 mars - 09h à 12h
- Formation jeunes bénévoles dirigeants (18-25 ans)**  
Samedi 16 mars - 09h à 12h
- Diriger et produire du contenu associatif**  
Samedi 23 mars - 09h à 12h
- Favoriser l'engagement au sein de mon association**  
Samedi 30 mars - 18h à 21h30 et Samedi 1<sup>er</sup> juin - 09h à 12h30
- Rôle du Trésorier - initiation à la comptabilité d'une association**  
Samedi 9 juin - 09h à 12h
- Rôle du Président et du Secrétaire Général**  
Vendredi 28 septembre - 18h à 21h
- Prévention et Secours**  
Circuit 3 étapes - Samedi 21 septembre - 09h30 à 18h
- Organiser un événement sportif**  
Samedi 28 septembre - 18h à 21h30 et Samedi 03 octobre - 09h à 12h30
- Rôle du Président et du Secrétaire Général**  
Samedi 6 octobre - 09h à 12h
- Prévenir et Secours**  
Circuit 3 étapes - Samedi 16 novembre - 09h30 à 18h
- Labeller les bénévoles**  
Samedi 16 novembre - 09h à 12h
- Les différents types de subventions et leurs procédures**  
Samedi 16 novembre - 09h à 12h
- Labeller les bénévoles**  
Samedi 16 novembre - 09h à 12h
- FINANCES**  
Samedi 16 novembre - 09h à 12h
- INFORMATION COMMUNICATION**  
Samedi 16 novembre - 09h à 12h

### Le programme de formation 2024 est disponible

Le programme de formation du CDOS est disponible [ICI](#)

L'OFFICIEL 66 N°37 DU 10/05/2024  
SAISON 2023/2024



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

### REUNION DU 07/05/24/2024 – PV N°36

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Claude RICHARD, Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Fabrice OREGLIA

Assistent à la réunion : Eric WATTELLIER (Pdt) et Philippe REFFIER (Directeur Administratif).

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

### CORRESPONDANCE

**FC BANYULS SUR MER** : du 06/05/24, disant que son terrain n'est pas disponible le 08/05 pour jouer le match remis D4 BANYULS SUR MER / BECE et, fixant la rencontre au samedi 11/05 à 20h00. La Commission rappelle que les clubs n'ont pas compétence pour redater de leur propre chef les rencontres, que le club adverse n'a pas donné son accord pour reporter le match et qu'aucun arrêté municipal interdisant la pratique du football le 08/05 n'a été envoyé par la Mairie de Banyuls Sur Mer.

- En conséquence, le match D4 BANYULS SUR MER / BECE reste fixé au 08/05 à 15h00 à Banyuls Sur Mer.

### MATCHES REMIS

▪ Le match D1 du 04/05/24 RC PERPIGNAN MEDITERRANEE / OC PERPIGNAN 2 est reporté au mercredi 15/05/24 à 20h00 Stade de San Vicens, suite à un décès (le RC PERPIGNAN MEDITERRANEE ayant déjà un match remis au 08/05 et les 2 clubs jouant en championnat D1 le 12/05).

▪ Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville de VILLELONGUE, fermant ses installations du 07/05 au 10/05/24 inclus, le match D1 du 08/05 VILLELONGUE / ST CYPRIEN N°26377884 est remis au 19/05/24 ou avant sur accord écrit des deux clubs.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## FINALE D4

- Compte tenu du classement de la Poule A, avec un match de rattrapage prévu le 08/05 BANYULS / BECE 2.
- Dans l'attente du classement final de la Poule A, le match de Finale D4 1er de la Poule B / 1er de la Poule A du 12/05/24 est remis au : 26/05/24.

## CARTONS VERTS JOURNEE DES 27 ET 28/04/24

- U17 D1 du 04/05 PAC 2 / LE BOULOU N°27733644
- Carton vert au joueur CASTILLON Léo (2548419164) du FC LE BOULOU SJCP
  - MOTIF : PLAISIR
- U15 D1 du 04/05 RIVESALTES / CABESTANY N°27750695
- Carton vert au joueur MENDEZ Diego (96032067345) de CABESTANY OC
  - MOTIF : PLAISIR

## DEFIS TECHNIQUES JOURNEE DES 04-05/05/24

- Match U13 Animation P/A du 04/05 BOMPAS / ASPRES N°27740644
- Score initial : 1 – 1.
  - Défi remporté par le **FC DES ASPRES** : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/H du 04/05 PEYRESTORTES / CLAIRA ST LAURENT 4 N°27740212
- Score : 2 – 2.
  - Même s'il est signalé sur la FMI que le défis a été gangé 2 à 1, le club nom du club vainqueur n'est pas renseigné.
- Match U13 Animation P/G du 04/05 LATOUR BAS ELNE 3 / PERPIGNAN NORD 5 N°27739574
- Score : 4 – 4.
  - Défi remporté par le **FC LATOUR BAS ELNE** : + 1 point au classement

## PLAY OFF U17

- Les deux clubs qualifiés pour la phase d'accession en U18 R2 (PLAY OFF) sont, sous réserve de dossiers en cours :

- 1- OL CORBIERES SUD MINERVOIS 552807
- 2- GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS 560893



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Les dates retenues sont :

- Journée 1 : le 01.06.24
- Journée 2 : le 08.06.24
- Journée 3 : le 15.06.24

**NB** : pour les U15 Territoire c'est le district de l'Aude qui gère la compétitions et qui informera la LFO des 2 clubs qualifiés.

## DESCENTE DE R3

### CHAMPIONNAT D1 INTERSPORT

Article 7 - Le club champion accède en REGIONALE 3 . Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 2.

**La descente d'un ou plusieurs clubs de REGIONALE 3 entraînera automatiquement une ou plusieurs descentes supplémentaires.**

**RAPPEL** - Extrait de la réunion de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions du 27/02/24 ▪ La CRGC Section Séniors :

► **Remet l'équipe à la disposition du district des P-O (DÉPARTEMENTAL 2).**

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2

Article 2- Les clubs classes «premier et second» du DEPARTEMENTAL 2 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 1. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 3

**Article 3** -Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

- L'USEPMM II intégrant le Championnats D2 pour la saison 2024/2025, le club classé 11<sup>ème</sup> à l'issue de la saison 2023/2024 descendra en D3 (sous réserve de réengagement de l'USEPMM 2.

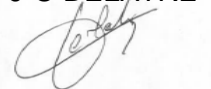
### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3

Article 6 - Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 3 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 4

**Article 7** - Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

- De même, pour le Championnat D3 2024/2025 le club classé 11<sup>ème</sup> à l'issue de la saison 2023/2024 descendra en D4 (sous réserve de réengagement de l'USEPMM 2 en D2.

Le Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
Régis SANCHEZ





# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Commission de Discipline

### REUNION DU 07/05/2024 – PV N°35

**Président** : Philippe MARCO-GREGORI

**Secrétaire** : Gérard DUQUESNE

**Présents** : Gérard ANCEL, Jean-Claude RICHARD Michel RAMONEDA

**Représentant des Arbitres** : Jamel BEN AMAR

**Excusé** : Marie-France MARTIN, Michel RAMONEDA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les sanctions disciplinaires, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle. \* Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Annexe 2 Article 3.3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF - Les affaires non soumises à convocation : Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'observations de sa part sur la feuille de match ou d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les deux jours calendaires à compter du lendemain de la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le  
Mercredi 15/05/24

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE

